

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
 HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2018-11**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 13 mars 2018

Nombre de membres du comité de direction : 26

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MAGDELAINE

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, DEREMBLE, MAGDELAINE, MARTIN  
 Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ERNST, ETCHART, GRANCHAMP, MUGNIER, REY

Nombre de membres présents ou représentés des socioprofessionnels : Mesdames BUSSAT, NERI

Messieurs BERTRAND, CHUTIN, ERNST, FEUILLET, LAURENT, LESAGE, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, TSHIAM

Membres représentés : Madame BURKI par Monsieur GRANDCHAMP

Membre excusé des élus Annemasse Agglo : Messieurs BOCCARD, LUY,

Mesdames BURKI, CATASSO, COTTET

Membres excusés des élus de la Communauté de communes du Genevois : Monsieur BOCQUET

Membres excusés des socioprofessionnels : Messieurs BERTRAND, VELTER

Membre de l'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames MERCIER et DLABAC.

**OBJET : Approbation du module complémentaire reportage**

*Vu l'article L134-6 du code du tourisme,*

*Vu l'article 3 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,*

*Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,*

*Vu la délibération 2017-18, fixant les tarifs du module de base 2018,*

*Vu la délibération 2017-19 approuvant le document d'orientations budgétaire*

Considérant que dans le cadre de son activité et en parallèle de la tarification applicable au module de base, Monts de Genève a besoin de définir et fixer des tarifications complémentaires relatives à des actions spécifiques.

Considérant que ces tarifs sont appliqués dans le cadre de modules complémentaires.

Considérant que dans le cadre de l'édition du Guide A la Table des Chefs, Monts de Genève commercialise des espaces sous la forme de reportages.

Considérant que cette prestation est proposée aux partenaires intervenant dans la filière.

Il est proposé au Comité de direction d'appliquer la grille tarifaire suivante,


Modules complémentaires :			2014	2016	2018
Reportage	Guide A la table des Chefs	Table gastronomique (2 doubles pages)	400 € TTC	500 € TTC	600 € TTC + 300 exemplaires de guide à 2€ HT + 60 exemplaires offerts soit 1320€ TTC
		Table gourmande (1 double page)	200 € TTC	300€ TTC	400 € TTC + 300 exemplaires de guide à 2€ HT + 60 exemplaires offerts soit 1120€ TTC
		Producteurs, artisans des métiers de bouche (avant 2018 : 1 bandeau ½ page ; 2018 : 1 page )	75 € TTC	150 € TTC	200 € TTC + 150 exemplaires de guide à 2€ HT + 60 exemplaires offerts soit 560€ TTC

Au vu de cet exposé le Comité de direction,  
**APPROUVE** la grille tarifaire du « module complémentaire /Reportage », Guide A la Table des Chefs.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.  
Le 14 mars 2018  
affiché ou notifié le 14 mars 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La présidente  
Madame DEREMBLE E.P.I.C.



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE  
Bureau de l'Organisation Administrative  
23 MARS 2018  
ARRIVÉE 4